

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **79 (1943)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Nos présidents ancien et nouveau.* — *Aux membres de la S. P. R.* — VAUD : *Avant l'assemblée générale.* — *Allocations.* — *Glissons, mortels...* — *Il n'y en a point comme nous.* — *Récupération? Exploitation?* — *Avis.* — *Association antialcoolique.* — INFORMATIONS : *Ça et là.* — G. R. E. P. — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : JACQUES BURDET : *A propos du chant à l'école.* — J. D. : *A propos de pédagogie musicale.* — ALICE DESCŒUDRES : *Un éducateur d'aujourd'hui.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

D'UNE PRÉSIDENTE A L'AUTRE



G. WILLEMIN.



CH. JUNOD.

AUX MEMBRES DE LA S. P. R.

L'Ecole vivante par les centres d'intérêt.

Un bulletin de souscription à l'ouvrage de MM. P. Aubert et Ed. Viret est encarté dans ce numéro. Nous connaissons le talent des auteurs en cette matière, aussi ne saurions-nous mieux faire que d'encourager tous les collègues de la Romande à remplir un bulletin de souscription.

VAUD**AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Un de nos collègues qui vient de prendre sa retraite, faisant allusion à l'activité passée et présente de notre grande association, nous adresse les lignes suivantes : « La S. P. V. a maintenu haut et ferme l'honneur du corps enseignant ; elle a défendu à réitérées reprises et courageusement une situation qui, à certains moments, paraissait ébranlée ; elle a prouvé sa force et sa vitalité, elle mérite donc d'être soutenue et son comité encouragé. » Joignant le geste à ses paroles, ce collègue nous a fait parvenir 50 fr. pour notre Caisse de secours. Un chaleureux merci pour cette généreuse façon de témoigner sa reconnaissance.

Ce que la S. P. V. a pu faire, elle le doit à la cohésion dont ses membres ont fait preuve, elle le doit à l'intelligent dévouement des comités successifs, soutenus par des assemblées générales bien fréquentées. Nous avons essayé de suivre le chemin tracé par nos devanciers ; nous avons rencontré des difficultés que nous avons pu surmonter grâce à l'autorité que notre société a su acquérir. Pour agir avec confiance, le Comité a besoin de sentir derrière lui la grande majorité du corps enseignant. Actuellement, toutes les associations professionnelles se réjouissent de l'intérêt accru de leurs membres et de leur nombreuse participation aux assemblées. La S. P. V. ne fera certainement pas exception cette année. C'est dans ces sentiments que nous donnons rendez-vous à tout le corps enseignant vaudois le 7 février à 14 h. 30, dans la Salle des 22 cantons.

A. CHABLOZ.

ALLOCATIONS 1942 et 1943

Nous nous proposons de donner des renseignements précis sur les allocations votées en décembre, pour les quatre derniers mois de 1942 et pour 1943. Toutefois ces renseignements nous paraissent superflus, puisque chacun a été exactement orienté par les *Bulletins officiels* de janvier 1942, et de janvier 1943, puis par la circulaire départementale du 24 décembre 1942 (reçue en janvier).

Le supplément d'allocations dû pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 1942 n'a pas encore été versé, mais le sera sous peu probablement.

Il est bien entendu que nous répondrons volontiers à ceux qui éprouveraient quelque difficulté à calculer leur allocation, à condition qu'ils nous donnent le minimum d'indications sur leur état civil, leurs charges de famille, leurs états de service, etc.

M. RAY.

**GLISSONS, MORTELS... OU
L'ODYSSÉE D'UN MALHEUREUX COLLÈGUE**

C'est pour avoir « trop insisté » que notre malheureux collègue secondaire, F. Bossé, fut renvoyé devant le Tribunal de Vevey, plainte en diffamation ayant été déposée par le Conseil d'Etat.

Sans vouloir nous appesantir sur une histoire lamentablement triste nous tenons à la mentionner ici.

Chacun en pensera ce qu'il voudra et... en tirera les conclusions qu'il jugera utiles.

Il y a dix-sept ans environ, F. B. fut mis à pied avec retraite prématurée, pour s'être permis de critiquer devant ses élèves le manuel d'histoire de Paul Maillefer, dans lequel il avait découvert quatre-vingts erreurs, prétendait-il. Ajoutons que M. B. était lui-même auteur d'un livre d'histoire, et disons encore, pour être juste, que le Conseil d'Etat d'alors ne donna pas suite à une proposition du professeur démissionné, qui demandait une expertise de son livre.

Dès lors et depuis dix-sept ans, F. B. ronge son frein, tempête, crie à l'injustice, tout cela dans une forme qui n'a guère plu aux autorités scolaires.

Que penser de tout cela ? Nous donnerons, ci-dessous, quelques extraits de presse, sans être trop affirmatifs et en laissant à chacun le soin de son opinion.

Pour nous, maîtres et maîtresses de ce pays, il y a peut-être quelque leçon à tirer d'une histoire triste.

De par notre profession, nous sommes enclins à nous donner trop d'importance. Nous nous prenons volontiers au sérieux et nous exposons ainsi à de dures déceptions. Trop sensibles aux critiques, nous avons encore une tendance fâcheuse à nous croire persécutés. Collègues, mes frères, n'ayons pas l'épiderme trop délicat et souvenons-nous qu'une rancune de dix-sept ans peut conduire à quelque maladresse ! Et puis, soyons un peu philosophes ! Rappelons-nous que, comme le journalier ou le manoeuvre, nous avons un « patron » (nous en avons même plusieurs), qui tient à le rester et qui ne s'en cache pas. Nos idées et opinions personnelles sont assez loin d'intéresser chacun, et si je vous disais qu'on s'en moque parfois, ce serait pour rester poli.

Au reste, et pour revenir à l'affaire qui nous occupe, voici deux extraits de presse assez différents, vous en conviendrez, et qui prouvent la relativité des jugements humains.

Nous lisons d'une part :

« Pendant longtemps, le Conseil d'Etat ne voulut point prêter attention aux incartades de l'ancien professeur, qui avait été condamné, en 1935 déjà, à deux jours de prison pour injures et diffamation par la voie de la presse. Avant l'élection du Conseil d'Etat, au début de l'année dernière, la distribution dans les boîtes aux lettres du canton de brochures-manifestes intitulées « Citoyens ! » où le gouvernement était vivement attaqué et qualifié « d'incapable, d'hypocrite et de complice de canailles », provoqua une intervention du Conseil d'Etat, qui déposa une plainte pour injures à magistrats. Cette affaire s'est jugée lundi et mardi,

devant le tribunal d'Echallens, siégeant à Vevey, le tribunal de ce district s'étant récuse. »

Nous trouvons ailleurs le commentaire suivant :

« En somme, dans cette affaire, le grand coupable est celui que M. L. appelle encore, avec des larmes dans la voix : L'inoubliable Paul Maillefer ! Cet inoubliable écrivit des livres d'histoire que le Conseil d'Etat imposait sans vérification aux potaches de ce pays. Peut-être y a-t-il, en ce fait, la raison de l'indulgence du tribunal, les critiques émises contre cette compilation indigeste paraissant fondées. Et de ne pas les avoir recueillies, examinées, constitue, à la charge du Département de l'instruction publique d'alors, une faute grave. Le moins qu'on puisse concéder aux parents, privés de tout droit quant aux choix des manuels, c'est de mettre quelque soin dans la désignation de ces derniers. »

Quand je vous parlais de la diversité des opinions !

Il y a cependant un point où tous les commentaires sont unanimes : M. B. fut un excellent pédagogue et un bon maître ; un long et touchant défilé d'anciens élèves sont venus lui rendre cet hommage.

— Et maintenant, que conclure ? qui a raison ? où est la vérité ? Vous connaissez le jugement du tribunal peut-être : dix jours d'arrêts avec sursis.

R. M.

IL N'Y EN A POINT COMME NOUS, MAIS...

... Nous lisons dans la *Liberté* de Fribourg du 16 janvier, l'article suivant qui touche l'Ecole vaudoise. Comme tout nous intéresse, qui traite de notre école, nous donnons volontiers connaissance d'une opinion de nos voisins.

« A propos de réformes, on parle beaucoup de l'instruction publique. A cet égard, la grosse impression qu'a faite la très récente parution d'un ouvrage est hautement significative. Il s'agit de l'histoire du Pays de Vaud jusqu'à l'invasion bernoise. L'historien M. Paquier, en se fondant sur les faits, a écrit une œuvre attachante, d'une grande portée historique et politique. Reviser l'enseignement de l'histoire est chose importante au premier chef. Car, dit-on, on n'aime pas sa patrie d'après des données abstraites, mais parce que c'est la terre où l'on est né. A sa naissance, déjà, le petit Vaudois reçoit, en don magnifique et gratuit, un capital moral et matériel infiniment plus grand que s'il avait vu le jour en Patagonie ou chez les Papouasiens. Le lui faire comprendre, telle est une des missions principales de l'école. Cela n'est-il pas conforme à la plus saine raison ? Ces mêmes milieux intellectuels et politiques — dont l'importance grandit chaque jour — apportent la conclusion logique de leur raisonnement en affirmant qu'un des meilleurs moyens est de faire connaître à l'élève la grandeur de l'histoire de son pays. Dans

le canton de Vaud, en effet, il y a, à ce sujet, plus que beaucoup à faire. »

Nous n'aurons pas le mauvais goût de nous insurger contre une opinion aussi nettement exprimée. On est souvent mauvais juge de son propre travail et la critique me paraît un stimulant qui en vaut un autre.

La *Liberté* est-elle à tendance très fédéraliste ? Peut-être.

En attendant, nous en prendrons... pour notre histoire dont l'enseignement, chez nous, est peut-être passible d'amélioration. R. M.

RÉCUPÉRATION ? EXPLOITATION ?

Je suis allé porter ce matin quelques bouteilles de pharmacie vides à mon apothicaire, brave homme de mon quartier.

Quelle ne fut pas ma surprise en constatant qu'il me remettait pour trois de ces bouteilles la somme de 60 centimes.

« Comment ? lui dis-je, ces bouteilles valent autant que cela ? La récupération faite par les enfants de notre pays devait rapporter *1 centime seulement* à la Croix-Rouge. Qui a donc encaissé la différence ? Je veux bien qu'il y avait des frais d'emballage et de propagande ; mais d'ici à couvrir les $\frac{19}{20}$ de la valeur des bouteilles... »

L'industrie pharmaceutique, ou toute autre industrie, ne peut avoir utilisé la bonne volonté des enfants de la Suisse entière pour ajouter encore à ses capitaux de substantiels bénéfices. Elle ne peut avoir fait une « opération commerciale fructueuse » en brandissant l'admirable drapeau de la Croix-Rouge.

Je pose donc la question : puisque le prix des bouteilles récupérées, nettoyées est inférieur à celui des flacons neufs, d'où vient qu'un centime seulement par bouteille revient à la Croix-Rouge sous l'étendard de laquelle cette récupération est placée ? Qui encaisse l'énorme bénéfice que doit représenter la récolte, dans toute la Suisse, des bouteilles et flacons divers vides ?

F. P., Lausanne.

AVIS

Ensuite de nouvelles ordonnances des prix, les magasins Bonnard et l'Association vaudoise de magasins d'articles de sports à Lausanne se voient obligés de supprimer, dès le 1^{er} janvier 1943, l'escompte qu'ils accordaient aux membres de la S. P. V.

Le Comité.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS

Le Comité a tenu séance le samedi 16 janvier. Les maîtres abstinents vaudois vont mettre incessamment à la disposition du service de l'Enseignement primaire 870 exemplaires du récit « La petite chèvre blanche »

de K. von Allmen (O. S. L. J.), qui seront distribués aux classes des degrés inférieur et moyen. Ils collaboreront dès qu'elle sera au point, et dans la mesure du possible, à l'action envisagée pour le relèvement des buveurs. L'assemblée annuelle aura lieu en mai prochain et sera probablement agrémentée d'un film illustrant la lutte antialcoolique en Suède.

M.

INFORMATIONS

ÇA ET LA

Dans sa dernière session, le Grand Conseil vaudois a modifié la loi sur l'Instruction publique primaire quant à la durée de la scolarité. D'une façon générale, la loi imposait l'obligation scolaire à tous les enfants dès le 15 avril de l'année où ils ont atteint l'âge de sept ans jusqu'au 15 avril de celle où ils ont seize ans. Toutefois l'autorisation était accordée aux communes d'avancer d'une année l'âge de la libération. Quinze communes profitaient de cette dérogation pour libérer à quinze ans les garçons et dans deux seulement les filles jouissaient de cette licence ; la plupart des centres urbains ou mi-urbains possèdent des classes ménagères pour les jeunes filles de quinze à seize ans. Le Synode de l'Eglise nationale intervint auprès du Conseil d'Etat pour que la loi fût uniformément appliquée, supprimant toute dérogation. D'autre part, l'Ordonnance fédérale fixant à quinze ans révolus l'entrée en apprentissage, les milieux artisanaux réclamèrent même mesure. L'apprentissage doit être la suite logique de l'école. Avant seize ans, un enfant n'est mûr ni physiquement ni intellectuellement pour apprendre un métier. Le Grand Conseil est entré dans ces vues. L'art. 87 de la loi de 1930 est ainsi modifié : « Tout enfant est astreint à la fréquentation des écoles dès le commencement de l'année scolaire, soit le 15 avril de l'année dans laquelle il atteint l'âge de sept ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a seize ans révolus. Les enfants du sexe masculin qui ont atteint l'âge de quinze ans révolus le 15 avril, le 15 juillet ou le 15 octobre peuvent être libérés à ces dates s'ils sont au bénéfice d'un contrat d'apprentissage. » En outre, la disposition transitoire est prévue : « Le Conseil d'Etat accordera un délai aux communes qui, pour des raisons impérieuses, ne peuvent adapter leur organisation scolaire aux exigences de la présente loi dès son entrée en vigueur. Dans ces communes, les garçons peuvent être cependant libérés de l'école s'ils peuvent justifier une activité professionnelle régulière. »

Un député campagnard aurait voulu que cette dérogation s'étendît aussi aux « enfants indispensables à l'agriculture ».

— Cet automne, une motion semblable fut développée devant le Grand Conseil valaisan. Le motionnaire demandant, outre la prolongation de la scolarité, le dédoublement des classes ayant plus de 40 élèves,

ainsi que l'aménagement de locaux répondant mieux au développement intellectuel et physique de la jeunesse. Le chef du Département de l'instruction publique accepta la motion, après avoir fait remarquer que le Valais n'était pas resté en arrière dans le domaine de l'instruction publique ; si la perfection n'est pas encore atteinte, c'est que les moyens financiers, qui sont à la base de toute œuvre de progrès, ont fait défaut.

— Au Grand Conseil fribourgeois, un député a constaté que le nombre des instituteurs acceptant de faire des écoles d'officiers a diminué, et juge le fait regrettable. Les instituteurs sont souvent retenus par la perspective des sacrifices financiers que le traitement modeste dont ils jouissent ne leur permet pas de consentir. Les communes aussi manifestent de l'opposition à voir leur régent trop fréquemment au service. Le Département de l'instruction publique, déclara son chef, voit toujours de bon œil des officiers fribourgeois à la tête des troupes fribourgeoises. Les instituteurs constituent des éléments appréciés du corps des officiers. S'il en résulte quelques inconvénients au point de vue scolaire, il faut que les communes sachent supporter ces désagréments temporaires.

Dans sa prochaine session, l'autorité législative statuera sur le siège de l'Ecole normale fribourgeoise qui doit se rouvrir cet automne.

— Le Département de l'instruction publique du canton de Thurgovie ayant reçu de divers côtés, notamment des milieux commerçants, des plaintes au sujet de l'écriture des jeunes gens, a constaté, en effet, que cette discipline était négligée dans les écoles. Il vient d'attirer l'attention du corps enseignant sur ce point ; les inspecteurs y veilleront et des mesures pourront être prises contre les maîtres qui négligeront cet enseignement.

— Le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne vient de publier une mise en garde au sujet des représentations théâtrales pour les enfants. Dans tous les centres, même les moins importants, il est organisé au cours de l'hiver une soirée où une pièce de théâtre est la partie la plus importante du programme. Il est coutume de convier les enfants à la répétition générale, qui est souvent appelée « représentation pour les enfants ».

Or, dit la circulaire publiée dans la *Feuille officielle scolaire*, « le choix des œuvres, en pareil cas, est déterminé par le but même de ces manifestations, qui est de divertir les adultes. Le plus souvent les drames, farces et vaudevilles que l'on joue ne sont guère faits pour les enfants. Aussi demandons-nous aux autorités scolaires et au corps enseignant de veiller à ce que dorénavant il soit fait abstraction de pareilles « représentations pour enfants » ou qu'il ne soit joué que des

pièces convenant vraiment aux enfants. A cet égard, la coopération de tous les milieux et organes : commissions d'écoles, corps enseignant, conseils de paroisse, auxquels il doit particulièrement tenir à cœur de préserver l'éducation des enfants d'influences pernicieuses — permettrait sûrement le mieux d'arriver à chef. »

— L'heure d'été ne sera donc pas rétablie. Dans plusieurs milieux on s'en réjouit. Constatant tous les inconvénients qu'elle présentait, tout particulièrement sur la santé des enfants dormant moins, et sur le rendement de l'enseignement, la Société des Instituteurs bernois avait adressé à la Direction de l'instruction publique une requête tendant à demander en haut lieu sa non-réintroduction. Ce vœu est donc réalisé. Le comité S. P. R. se proposait de consulter les instituteurs romands à ce propos. Il n'en est ainsi plus question.

G. R. E. P.

Convocation

aux instituteurs et institutrices de la région d'Yverdon.

Le cours en quatre séances, organisé sous les auspices du G.R.E.P. et donné par M. W. Perret sur « Les étapes du développement mental », selon le prof. Piaget, commencera mardi 2 février, à 17 h. 15, collège Pestalozzi, salle 17. Tous les collègues que la psychologie intéresse y sont invités.

CH. BD.

BIBLIOGRAPHIE

La cuisine actuelle, recettes et menus pour jours avec et sans viande, par M. W. Hayward, professeur de cuisine. 32 pages. Fr. 0.80. Edition Electrodifusion, Zurich, en liaison avec OFEL, Lausanne. En vente dans les librairies.

Der Sternenhimmel (1943), par Robert-A. Naef, avec une préface du Dr Stucker, directeur de l'Observatoire Urania, à Zurich. Prix : 3 fr. 50, chez Sauerländer et Cie, Aarau, et dans toutes les librairies.

Pour la troisième année ce calendrier, à la portée de tout un chacun, est édité à l'usage de ceux que le monde des étoiles intéresse. Ils y trouveront, jour après jour, ce que, dans la voûte étoilée, ils voudront constater, vérifier et découvrir.

« **L'Electricité pour tous** », revue trimestrielle éditée par Electrodifusion à Zurich, en liaison avec OFEL, à Lausanne, N° 4/1942, 20^e année, 16 pages, 19 illustrations.

Sommaire : Concours de fin d'année ; A bâtons rompus à travers la radio ; Attention aux yeux de nos enfants ; Recettes de cuisine de Martine ; L'électricité humoristique par Varé, etc.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DU CHANT A L'ÉCOLE

Quelques pédagogues m'ont demandé de publier dans l'*Educateur* certains extraits de la causerie donnée en octobre dernier à Lausanne aux directeurs de chant du canton de Vaud. Je ne saurais me soustraire à ce désir et remercie la rédaction de notre périodique qui a bien voulu accueillir les lignes suivantes :

... Il nous reste 1 ½ heure de musique par semaine au lieu des 2 heures traditionnelles. Allons-nous pleurer sur notre sort et relâcher notre effort ? — Jamais, je l'espère, cette idée ne pourrait nous effleurer. Et je crois même qu'en 1 ½ heure nous pourrions obtenir, si nous le voulons, un résultat aussi tangible, sinon plus, que par le passé.

Comment utiliser au mieux le temps qui nous est dévolu ? — Avant d'aborder cette question, je tiens à préciser que la première place appartient au chant proprement dit et que le solfège ne saurait en aucun cas dépasser le tiers du total des heures consacrées à la musique. Cela dit, nous sommes à l'aise pour insister d'abord sur le cas du solfège.

Nous ne faisons pas assez de solfège. A peine aborde-t-on ici ou là le deuxième volume Mayor à la fin de la scolarité. C'est regrettable, car il est impossible d'édifier une construction si elle ne repose sur une base solide. De plus il en est du solfège comme de l'arithmétique : une notion nouvelle doit nécessairement reposer sur des notions acquises antérieurement. Ainsi un maître qui reçoit des élèves âgés de 10 ans, par exemple, ne peut aller de l'avant que si ces écoliers ont reçu un enseignement régulier dès l'âge de 6 ou 7 ans. Cela n'étant presque jamais le cas, il s'ensuit que la construction reste perpétuellement inachevée et que les efforts de nombreux maîtres consciencieux rappellent malheureusement ceux des pitoyables Danaïdes.

L'une des causes du mal réside dans le fait que l'ouvrage de M. Mayor a été méconnu dès le début. Il n'a été introduit officiellement qu'une fois, peu après sa parution, au cours de leçons données par des instituteurs en assemblées de cercle. C'était insuffisant. M. Mayor a exposé sa méthode un peu plus tard, en 1930, à l'occasion d'un cours de trois jours organisé à Lausanne par la Société pédagogique romande, mais où n'assistait qu'une infime partie du corps enseignant vaudois. Et c'est tout. Il eût fallu insister davantage, car la méthode Mayor, fondée sur les découvertes les plus modernes, rompait assez brusquement avec le passé. Les procédés préconisés constituaient une embûche pour tous ceux qui n'avaient pas la ferme volonté d'essayer. Il s'en est suivi une désaffection presque générale alors que le nouveau manuel aurait dû devenir le stimulant le plus tonique.

Or je prétends que, bien qu'on puisse l'alléger sensiblement, dans le second volume surtout, la méthode Mayor est un merveilleux instrument de travail. Appliquée intelligemment, elle nous conduirait à des résultats surprenants. Mais à une condition : *qu'elle soit appliquée régulièrement par tout le personnel enseignant*, appliquée selon l'esprit et non selon la lettre, comme l'auteur lui-même a pris soin de le dire dans sa préface.

Il est facile de prouver par l'arithmétique combien l'effort demandé est peu considérable. Prenons le volume I par exemple. Admettons, en poussant les choses à l'extrême, que tous les exercices soient étudiés — on sait pourtant qu'il n'est nullement nécessaire de travailler l'un après l'autre les 357 numéros du recueil pour obtenir un bon résultat.

Le premier volume étant destiné aux degrés inférieur et intermédiaire, c'est-à-dire aux cinq premières années de la scolarité, nous arrivons à un nombre de 70 exercices à étudier en une année. Et comme l'année scolaire compte une quarantaine de semaines, disons 35 en tenant compte de certains cas particuliers, nous trouvons qu'il faudrait chanter un maximum de 2 exercices par semaine pour épuiser la matière en 5 ans. Deux exercices par semaine ! Se représente-t-on les résultats extraordinaires que l'on obtiendrait en accomplissant régulièrement ce tout petit effort ?

Cela n'est rien encore ! Les instructions départementales prévoient pour une leçon-type la proportion d'un tiers pour le solfège, et de deux tiers pour le chant. Nous aurions donc 30 minutes sur un total de 1½ heure pour faire étudier nos 2 exercices. Supposons que le Département autorise à répartir les 30 minutes en trois leçons de 10 minutes, le lundi, le mercredi, et le vendredi par exemple. Il nous serait possible alors d'étudier le premier exercice le lundi, le deuxième le mercredi, et de consacrer les 10 minutes du vendredi à les revoir tous deux. Avantage considérable qui résulterait de ce que les leçons seraient très courtes, qu'elles seraient fréquentes, que la troisième permettrait une répétition efficace.

On peut s'élever, il est vrai, contre ce morcellement de plus en plus complexe de l'horaire. Le Département peut exiger une autre répartition dictée par des considérations d'ordre pédagogique. Qu'à cela ne tienne ! Adoptons alors une autre répartition : par exemple deux fois 15 minutes, ou, à la rigueur, une fois 30 minutes. Peu importe. L'essentiel, je ne saurais trop y insister, c'est que, semaine après semaine, nous consacrons au solfège le temps réglementaire.

Reste la question de la méthode elle-même dont je vous disais tout à l'heure qu'elle est méconnue. Il serait très simple d'en prévoir une étude approfondie au sein d'assemblées de maîtres groupés par régions, par cercles, ou par circonscriptions plus petites, assemblées consistant

en leçons données en toute simplicité par les maîtres ou maîtresses les mieux doués, puis, de proche en proche, par chacun des participants. Ces collègues musicaux ne tarderaient pas, j'en suis persuadé, à créer une saine émulation. Et, spectacle réconfortant, l'on verrait de temps à autre des instituteurs réunis pour autre chose que pour de la gymnastique dont, soit dit en passant, je ne nie aucunement l'utilité.

D'ailleurs un groupe d'instituteurs a déjà étudié dans ses détails la réalisation de cours semblables, et il faut espérer que dès le printemps prochain, avec l'appui du Département, ils pourront mettre sur pied leur projet. En attendant rien ne nous empêche de prendre les devants et de tenter quelques expériences dans notre propre champ d'activité.

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés exclusivement de solfège. Or, ne l'oublions pas, le solfège n'est qu'un moyen de parvenir plus aisément au but, à savoir le chant proprement dit. J'aimerais donc vous entretenir encore du chant à l'école.

Nous chantons trop peu pour le plaisir de chanter. Nous devrions savoir faire la part plus grande à la joie qu'éprouvent nos jeunes musiciens en exécutant plus ou moins librement certains chants de chez nous. Nous nous arrêtons trop souvent à des détails insignifiants. Il nous arrive d'être des pédants en musique. Il nous manque une compréhension plus large au besoin que les chanteurs ressentent de s'exprimer sans être constamment et sévèrement bridés. Le grand responsable, c'est le maître de chant qui, sous prétexte d'« interprétation » s'éloigne de la simplicité. Une tendance assez généralisée consiste à rechercher partout et toujours de l'originalité, à placer des accents où il n'y en a pas, à varier les temps arbitrairement, à introduire des nuances artificielles... Je m'arrête dans l'énumération de telles calamités. Il suffit.

Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions ! Je n'insinue pas qu'il faut fermer les oreilles sur toutes les incorrections remarquées. Non ! Il faut que le souci de la perfection, le désir d'obtenir un ouvrage propre et bien ciselé restent une préoccupation constante chez l'exécutant comme chez le maître. Toutefois le premier objectif à atteindre, c'est la joie de pouvoir chanter, de pouvoir exprimer quelque chose. C'est pourquoi je comprends, sans y souscrire entièrement du reste, le principe de ce collègue pour qui la leçon de chant consistait dans l'exécution les uns après les autres de tous les chants connus du recueil. Il s'y mettait le samedi à 11 heures, et ses élèves quittaient la classe à midi dans les meilleures dispositions du monde.

Sans aller jusque-là, il nous est possible de faire un effort dans ce sens. Trop souvent, par exemple, nous obligeons une classe à étudier un chœur trop difficile. Séduits par le chatolement de l'harmonie, nous imposons à des élèves trop jeunes ou inaptes des chœurs à 3 ou à 4 voix. Qu'arrive-t-il ? — Il faut des semaines, voire des mois pour mettre

debout la construction. Entre temps, certains élèves des voix accompagnantes se sont lassés. On a perdu beaucoup de temps qui eût pu être mis à profit pour acquérir un riche répertoire populaire. Là encore il s'agit de nous entendre : je ne propose pas de supprimer tous les chœurs à 3 et à 4 voix ! Loin de moi cette funeste pensée ! Mais je précise : chantons beaucoup de chants à 1 et à 2 voix. Nous créerons ainsi le goût de l'étude, la joie au travail, en même temps que nous acquerrons un répertoire varié qui subsistera pour la vie. Ensuite seulement, nous pourrions édifier des constructions plus compliquées. Il est d'ailleurs logique, me semble-t-il, de procéder du simple au composé. On l'oublie trop fréquemment...

JACQUES BURDET.

A PROPOS DE PÉDAGOGIE MUSICALE

Comment l'instituteur « moyen » (c'est-à-dire, — puisqu'il s'agit de musique, — celui qui n'a pas étudié particulièrement cette branche), comment cet instituteur s'y prend-il pour donner de bonnes leçons de chant, des leçons qui soient une source d'émotions artistiques réelles chez l'enfant, qui puissent susciter et développer chez lui l'amour de la musique ? Il fut un temps — pas très éloigné en somme — où cette leçon se passait fréquemment sans qu'on entendît un seul son : on « apprenait les notes », on lisait des exemples, on ressassait des règles. Nous n'en sommes plus là, heureusement, mais l'enseignement du chant n'est-il pas trop souvent encore bien académique, bien sec et même pas musical du tout ?

Mais alors, est-ce que l'instituteur en question a entre les mains les moyens nécessaires pour atteindre le but entrevu plus haut ? Lui a-t-on fourni un manuel qui puisse le contenter ? S'il a voulu s'en procurer un lui-même, son choix a eu certainement de la peine à se fixer. Les méthodes de musique sont innombrables en effet, et en feuilletant celles qui peuvent intéresser le maître d'école primaire, on s'aperçoit bien vite que la plupart sont incomplètes dans un sens ou dans un autre. De plus, elles font souvent confusion entre la *musique* et l'*écriture musicale*. Etrange erreur : on utilise principalement le sens de la vue pour l'enseignement d'une matière avant tout auditive ; c'est à croire que beaucoup de pédagogues ont été hypnotisés par l'écriture musicale jusqu'à en oublier la musique elle-même. Et quel déploiement d'imagination dans ce domaine : petits oiseaux voltigeant sur des portées, maison de Madame la Ronde, canards, petits chats, etc. !

N'existe-t-il donc aucun ouvrage qui nous aide à nous écarter de cette fausse conception de l'enseignement musical ? Une récente publication nous semble répondre à toutes les exigences : c'est « L'enseignement musical à l'école primaire selon les méthodes actives et sensorielles » de M. Frédéric Mathil, inspecteur de musique que vient de

publier le Département de l'Instruction publique du canton de Genève ¹. Cet ouvrage a comme premier mérite d'être écrit de manière à être compris de tous : pas de terminologie mystérieuse qui nécessite à chaque instant l'emploi du dictionnaire, mais un exposé très simple ne laissant cependant de côté aucun détail utile à la clarté de l'ensemble.

Suivant en ceci la ligne des Galin, Paris, Chevé, de Dalcroze et de Maurice Chevais, M. Mathil demande que l'enfant parcoure dans son éducation musicale le même chemin que dans l'étude de sa langue maternelle. En entendant ses proches et en les imitant, l'enfant apprend à parler, ensuite il apprend à écrire, et aborde en troisième lieu seulement, l'étude de la grammaire. Donc l'enfant chantera d'abord et n'étudiera que, plus tard les signes musicaux et la théorie. La première de ces étapes qui n'est pas la moins importante est souvent négligée à l'école ; on est tenté d'aborder trop vite l'étude des signes (car ils constituent une facilité) et l'on se heurte à des échecs qui proviennent de ce que les réalités sonores n'ont pas été suffisamment assimilées. Ce n'est pas un des moindres mérites de M. Mathil d'avoir su faire entrer dans le cadre de l'enseignement primaire tout une série de moyens propres à développer l'oreille, et le sens rythmique de l'enfant, moyens qu'un maître non spécialisé pourra employer sans difficultés, quel que soit d'ailleurs le programme auquel il est tenu.

Le « Cours méthodologique » est ainsi compris : après diverses généralités, l'auteur explique les formes et les procédés de sa méthode d'enseignement ; tous les exercices s'y rapportant étant groupés à la fin du volume. Le chapitre premier est consacré à la voix, on y trouve toutes sortes de conseils pertinents quoique fort simples, sur l'émission, la phonation, la respiration, et de bons « trucs » pour pallier à l'inertie auditive, aux « bourdons », à la « baisse », contre laquelle on a parfois tant de peine à lutter.

Le chapitre deuxième, l'intonation, montre qu'il importe avant tout de développer chez l'enfant le *sens tonal*, puisque toute la musique qu'il est destiné à chanter est construite dans le système de la tonalité. C'est un côté de l'éducation musicale qui a été trop souvent négligé. Seule une méthode basée sur l'idée qu'un son doit toujours être senti en fonction d'une tonique peut assurer un réel développement de la musicalité de l'enfant. Notons en passant le système de l'*appui mental* qui consiste à chanter intérieurement une ou plusieurs notes intermédiaires d'un intervalle, ou bien, dans d'autres cas, à penser un son dont la fonction tonale est plus facile que celle de la note qu'on est en train d'exercer. Des exercices sur les intervalles, les accords, les gammes

¹ Chez l'auteur : 1, rue des Charmilles, Genève, au prix de 4 fr.

chantées de do à do, les marches mélodiques et harmoniques feront que l'élève pourra acquérir une intonation parfaitement sûre.

Le chapitre troisième n'est pas moins riche en suggestions intéressantes ; pour développer le sens rythmique de l'enfant, M. Mathil propose : synthèse et analyse de rythmes, jeux, coupes rythmiques, dactylorythmie, rythmes frappés dans les mains, etc.

Quant à la notation (ch. V), il importe qu'elle soit présentée aux enfants d'une manière tout à fait progressive. Bien des élèves ont été rebutés par l'écriture musicale parce que, comme nous l'avons déjà dit, les notions auditives auxquelles correspondent les signes qu'on leur enseignait, étaient loin d'être suffisamment assimilées.

* * *

Il est malheureusement impossible de parler en détail de tous les procédés pédagogiques que contient cette nouvelle méthodologie. Nous avons tâché de relever les plus caractéristiques. Il faudrait encore citer mainte et mainte chose, par exemple plusieurs bons conseils pour rendre l'étude des solfèges plus variée et plus efficace, d'autres sur l'interprétation des mélodies, principalement des mélodies avec paroles.

Souhaitons que beaucoup de maîtres utilisent ce « Cours méthodologique et pratique ¹ » écrit à leur usage, qu'ils se rendent compte ainsi par eux-mêmes de sa valeur et qu'avec son aide ils puissent imprimer une nouvelle orientation à leur enseignement du chant. J. D.

UN ÉDUCATEUR D'AUJOURD'HUI ²

A tous ceux qui lisent l'allemand — et il faut les souhaiter nombreux en notre Romandie, car nous avons présentement beaucoup à apprendre de nos « Confédérés » — je voudrais recommander chaudement, comme le plus beau livre dont puissent se nourrir ceux qu'intéressent les questions d'éducation, ce splendide chef-d'œuvre de Jean Begert, un jeune éducateur bernois, qui a obtenu des résultats magnifiques avec 70 gamins bernois, dans une colonie de vacances. Begert est parti de cette conviction que beaucoup de forces créatrices sommeillent dans le peuple, et que la misère humaine ne serait pas si grande si une baguette magique venait réveiller ces forces, les libérer et nous mettre à leur bénéfice. Il nous raconte très simplement, avec enthousiasme et avec émotion, comment il s'y est pris pour créer chez chacun de ses élèves un goût, un intérêt, tels qu'en quittant la colonie, il savait que

¹ Rappelons que M. Mathil nous avait déjà donné des « Lectures musicales » (2 séries) et, en collaboration avec MM. E. Unger et Alb. Rudhardt, le riche recueil de chants : « La Chansonnaie ».

² *Auf dem Bühl*, par Jean Begert. Expériences pédagogiques. Oprecht. Zurich 1942. 70 pages. 4 fr. 50.

l'enfant suivrait cette voie, et que son âme serait sauvée de ce vide déplorable qui dévore tant d'existences, même jeunes.

C'est en créant des groupes, où les enfants choisissent eux-mêmes leurs compagnons ; puis en leur offrant quantité de stimulants, en donnant satisfaction à leur soif d'aventures, à leurs besoins spirituels, à leur besoin de repos et de solitude, à leur vie de communauté, qu'il arrive à transformer l'esprit de sa petite troupe.

Après une course en forêt, tout naturellement, les enfants les plus intéressés aux phénomènes naturels se groupent. De même, ceux qui aiment dessiner, ceux qui aiment modeler. On ne les forcera pas à chanter, surtout pas dans un local clos, froid et artificiel : mais, lors d'une excursion, devant un beau coucher de soleil, quand la « stimmung » y est, le maître entonne un très beau chant, et quelques enfants le supplient de l'apprendre... Ainsi naît le groupe des chanteurs.

Un artiste photographe a enrichi le si riche volume de fort belles photographies ; on ne peut contempler sans émotion ces enfants si entièrement plongés dans leur travail, dessinant ou fabriquant en terre glaise les belles fermes de l'Emmental, au milieu desquelles ils vivaient, ou bien ces enfants jouant une pièce de théâtre, et personnifiant de façon si merveilleuse le paysan écoutant la voix de sa conscience, ou lisant sa Bible.

Soyons reconnaissants de ce qu'en ce temps de crise, où la formation de la jeunesse importe plus que jamais, nous vienne un nouveau Pestalozzi — on a appelé ainsi Jean Begert, et c'est bien l'impression qui ressort de son livre, si riche d'inspiration. — Une société vient de se fonder pour lui permettre d'étendre son œuvre : Secrétaire Dr D. Steinmann, Marienstr. 27, Berne.

ALICE DESCŒUDRES.

TEXTES LITTÉRAIRES **BRUITS DU SOIR**

L'air était froid. Le vent apportait des odeurs de rivière. Sous la croisée, deux peupliers secouaient leurs feuilles criardes à reflet d'argent, avec des frémissements de grelots qui dansent autour d'un tambour de basque...

On entendait s'émietter le mortier qui tombait grain à grain de la clôture en ruines, se casser l'épine sèche, glisser la fouine dans l'herbe. Là-bas, au milieu de la côte qui dessinait sur l'acier du ciel un dos d'éléphant accroupi, des étoiles rouges perçaient les vitres des mai-sonnettes ; chandelles ou lampes du coucher, lanternes qui, de temps à autre, se promenaient des écuries aux granges. Parfois, arrivaient le juron ou le chant dolent d'un domestique donnant aux chevaux la pitance de nuit ou curant les bœufs, des aboiements de chiens se répon-

dant de ferme en ferme, le craquement plaintif et continu du chariot qui enfonçait dans l'ornière. Un coup de fouet roulait dans les échos...

Un gentilhomme, Gallimard, édit.

JULES VALLÈS.

LES LIVRES

Credo helvétique, par Th. Bovet. Delachaux et Niestlé, éditeurs.

Ce livre semble résumer les points de vue de la Ligue du Gothard sur les problèmes suisses. Il ne le fait pas par voie de démonstration, mais par courts chapitres dont le ton est plutôt lyrique. Liberté, dignité humaine, communauté professionnelle, démocratie, de la communauté chrétienne, mission, tels sont les principaux thèmes traités. En dépit d'une intention d'inclure tous les Confédérés dans une foi unique, certaines affirmations ne peuvent que marquer profondément les différences entre les citoyens. Que les problèmes posés soient d'importance, nul n'en disconvient. Mais, que seules les solutions envisagées par la Ligue du Gothard soient pertinentes, c'est ce qui paraît malaisé à admettre. L'indécision de la pensée ne laisse pas par ailleurs de transparaître derrière l'éloquence de la forme et laisse souvent perplexe.

R. J.

La femme devant son destin, par E. Huguenin. Editions de la Baconnière.

Parmi les problèmes que pose le maintien de la civilisation, l'un des plus importants est celui de la participation de la femme à la culture.

Dans « Mission de la Femme » l'auteur a laissé entendre la voix de nombreux philosophes, psychologues et sociologues qui ont pris part au débat engagé sur cette question, durant le XIX^e siècle. Dans ce nouvel ouvrage, elle essaie de répondre au besoin de directives et de positions définies qui a succédé au « libéralisme » d'hier. L'arrière-pensée des « droits de la femme à être une personne » a fait place à la préoccupation du « service » qui est celle de la femme d'aujourd'hui, appelée à subir, à côté de l'homme, la grande épreuve de la guerre et à redécouvrir le sens de son destin véritable.

Lebendiges Deutsch, par Paul Rüegg. Société suisse d'édition, Lausanne.

Ce nouveau cours d'allemand peut servir aussi bien à l'enseignement en classe qu'au travail personnel de l'élève. Ce manuel s'éloigne de la grammaire conçue d'une manière académique. Le vocabulaire de base est celui de la vie quotidienne et les acquisitions successives se font en partant de dialogues sur les choses familières. Des exercices bien ordonnés fixeront dans la mémoire des élèves les règles essentielles de la langue allemande.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1943-1944

MARDI 27 AVRIL 1943

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **8 avril**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Sous réserve des conditions d'âge indiquées ci-dessous :

les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 27 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1^{er} trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

Age minimum d'admission pour 1943 :

En 1^{re} : 14 ans révolus au 31 mars.

En 2^e : 15 ans révolus au 31 mars.

En 3^e : 16 ans révolus au 30 juin.

En 4^e : 17 ans révolus au 15 octobre.



*on ne dit plus
... je désire un crayon
on dit: je veux un*

Caran d'Ache

MUSIQUE CHORALE

Les plus beaux envois à l'examen, toutes
Téléphone 2 35 09 éditions, pour toutes circonstances.

E. BARBLAN Av. du Simplon, 3 **LAUSANNE**

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12
à 18 mensualités, **très discrets**, sont accor-
dés de suite aux membres du corps ensei-
gnant et à **toute** personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & C^{ie}, Paix 4, LAUSANNE

Tous les 15 jours nouveaux cours d'ALLEMAND ITALIEN ou ANGLAIS

Chaque langue garantie en deux mois. Argent rendu en cas d'insuccès. **Diplôme** de
langues, d'interprète, de correspondant, de secrétaire, de sténo-dactylo et comptable,
en 3, 4 et 6 mois. Préparation emplois fédéraux en 3 mois. Classe de 5 élèves.

ÉCOLES TAMÉ Lucerne 57, Neuchâtel 57
ou Zurich, Limmatquai 30

POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur*
et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS Rue Centrale, 15
LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux ll. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 9.—; ÉTRANGER : FR. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



Ecole professionnelle de Jeunes Filles

LA SOLITUDE - AV. CÉSAR ROUX, 2

LAUSANNE

SECTION "Apprenties" :

Durée des cours, 3 ans. Certificat fédéral de couturière pour dames.

SECTION "Travaux féminins" :

Durée du cours, 1 an. Confection, raccommodage, lingerie, broderie, tricot. L'année scolaire commence au milieu d'avril.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 15 mars, à l'Office d'orientation professionnelle, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne. DIRECTION DES ÉCOLES



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de
la Société Pédagogique de la Suisse
Romande contractant des assurances
accidents individuelles et de responsa-
bilité professionnelle.